

l'expansion de l'industrie axée sur les ressources dans les deux régions. Aux termes de cette Entente, environ 91,5 millions de dollars ont été versés à l'égard de divers projets d'infrastructure. La Division des zones spéciales aide les municipalités à élaborer une politique de développement pertinente et contrôle la conformité des travaux de planification, de conception et de construction avec les échéances temporelles et financières prévues par l'Entente.

La Division du développement régional a pour tâche d'aider des groupes régionaux et des collectivités dans des régions de la province autres que les zones spéciales à s'organiser de façon à favoriser le développement industriel. La Division a surtout fait porter ses efforts sur le nord-est de la province, c'est-à-dire sur la région visée par l'entente FODER, où son rôle consiste essentiellement à fournir un soutien technique en matière de développement industriel à la Société d'amélioration communautaire, organisme provincial chargé de l'administration de FODER et dont les pouvoirs sont plus étendus. Dans d'autres domaines, la Division fournit sur demande des services consultatifs aux collectivités concernant l'organisation des efforts de développement local, la promotion locale et la mise en valeur et l'administration des terrains industriels. Elle a déjà aidé entre autres Edmundston, Sussex, McAdam, Plaster Rock, Newcastle, Chatham et Nackawic.

De plus, la Direction assume depuis peu une nouvelle responsabilité dans le domaine des communications. Elle s'occupe notamment de formuler des politiques provinciales portant sur toutes les formes de médias de communication, en particulier la radio et la télévision dont le rôle s'accroît, surtout du point de vue de la diffusion en français, et de mener des négociations avec les organes fédéraux, provinciaux et régionaux qui s'intéressent au domaine des communications.

La Direction des services commerciaux et industriels fournit des services de soutien à l'industrie secondaire de la province par l'intermédiaire de deux divisions: la Division de l'utilisation des ressources et la Division des services industriels. La Division des services industriels complète les programmes offerts par le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce dans le domaine de la recherche et du développement industriels, de la conception des produits, de la technologie industrielle, de la productivité et des importations en franchise de machines de production. Un important programme de promotion des échanges commerciaux comprend la participation à des foires et missions commerciales, la mise au point de dispositions concernant l'octroi des permis et une aide relativement à la documentation, aux études de marché et à la recherche de débouchés pour l'exportation. La Division offre également une assistance technique en assurant des services de technogénie industrielle, de contrôle de la production et d'autres services de génie, et elle est chargée de l'application du programme gouvernemental visant à maximiser l'utilisation des produits du Nouveau-Brunswick dans les travaux publics. La Division de l'utilisation des ressources a pour fonction primordiale de fournir divers services de commercialisation et de gestion ainsi que des services technologiques à l'industrie axée sur les ressources naturelles. Pendant les prochaines années, elle se concentrera surtout sur les problèmes des industries du bois et des scieries, bien qu'elle travaille également à établir la base de projets portant sur les mines, minéraux et autres ressources, en particulier la tourbe.

La Direction de la gestion des investissements a pour fonction principale de réviser et d'évaluer les projets industriels présentés à la Commission du financement industriel du Nouveau-Brunswick dans le but d'obtenir une aide financière. Cette aide peut prendre la forme de garanties de prêts bancaires ou d'émissions d'obligations, de prêts directs, et de services de suivi à l'égard des entreprises envers lesquelles la Commission s'est déjà engagée. La principale forme d'aide est la garantie de prêt bancaire pour l'expansion d'une industrie existante, ce qui diffère du mode d'intervention de la Société de développement du Nouveau-Brunswick dont l'objectif principal est de faciliter l'établissement et la localisation de nouvelles entreprises industrielles dans la province. Toutefois, la Direction continue à accueillir les nouvelles industries qui préfèrent traiter directement avec la province.

La Division de l'analyse des investissements de cette Direction aide les entreprises à élaborer des projets de développement et à rédiger leur demande d'aide financière. Elle évalue et fait des recommandations au sujet des projets soumis à la Commission du financement industriel et veille à ce que des garanties adéquates soient insérées dans les accords d'aide provinciale. La Division des services de gestion a pour fonction primordiale de déceler les situations dangereuses et de prendre les mesures nécessaires afin de protéger les engagements